

FORMATION

Initier une démarche d'adaptation d'une exploitation agricole en utilisant le portail CANARI



- ***Comprendre les enjeux de vulnérabilité des exploitations agricoles au changement climatique***
- ***Savoir mobiliser, analyser et interpréter des indicateurs agro-climatiques avec le portail CANARI***
- ***Comprendre les enjeux d'adaptation des principaux systèmes agricoles : initier une démarche d'adaptation***

Contact Solagro : Nicolas METAYER
nicolas.metayer@solagro.asso.fr – tel: 05 67 69 69 69

Programme de la formation

Horaires	Contenu
A partir de 9h00	Accueil des participants
9h10	Présentation de la formation, tour de table
9h30	Introduction aux enjeux climatiques en agriculture
10h00	Vulnérabilité du secteur agricole au changement climatique
11h00	Pause
11h10	Projections climatiques : modèles et scénarios climatiques
12h10	Portail CANARI : généralités
12h30	Repas
14h00	Portail CANARI : point sur les données climatiques
14h30	Portail CANARI : point sur les indicateurs agro-climatiques
15h00	Portail CANARI : temps de découverte, d'utilisation et d'appropriation du portail CANARI par les participants
16h00	Pause
16h10	Démarche d'adaptation : méthode et mesures d'adaptation pour les principaux systèmes agricoles
17h15	Synthèse de la journée et évaluation de la formation
17h30	Fin de la formation

BULLETIN D'INSCRIPTION

Formation : Initier une démarche d'adaptation d'une exploitation agricole en utilisant le portail CANARI

Date : mardi 24 mai 2022

En distanciel (visioconférence)

Le lien et les modalités de connexion à la formation seront envoyé aux stagiaires quelques jours avant la formation.

À l'issue de la formation, Solagro fournira à chaque participant une attestation de suivi de la formation.

Participant à la formation

NOM : Prénom :
Fonction : Niveau de formation :
Adresse de convocation :
CP..... Ville.....
Tél :
E-Mail :@.....

Organisme

NOM :
Adresse de facturation :
CP..... Ville.....

Personne en charge du suivi de l'inscription (uniquement si utile)

NOM : Prénom :
Tél :
E-Mail :@.....

Conditions générales de Solagro :

- Solagro est organisme de formation, enregistré sous le numéro 73.31.02105.31 en Occitanie. **Important : il n’y aura pas de prise en charge possible de la formation par une OPCO** (hors dispositif Qualiopi).
- Chaque session de formation est organisée sous réserve d'un nombre minimum de 5 participants (confirmation 15 jours avant la formation).
- Les inscriptions sont retenues par ordre d'arrivée, le nombre total de participants étant limité à un maximum de 15 participants par session de formation.
- Les frais d’inscription pédagogique de la formation sont de 350€ par participant. Les frais en sus (frais de déplacement, de restauration et d'hébergement) sont à la charge des participants.
- En cas d'annulation par le participant :
 - 30 jours avant la session : remboursement de la totalité des frais ;
 - moins de 30 jours avant la session : remboursement des frais non engagés au jour du désistement.

Fait à, le

Signature du responsable

Cachet de l'organisme

- Règlement des frais pédagogiques d’un montant de 350€ à réception de la confirmation d’inscription et de la facture.

La signature de ce bulletin vaut acceptation des conditions générale précisées ci-dessus.

Bulletin à renvoyer par mél à nicolas.metayer@solagro.asso.fr, ou par courrier.